

## LES POLITIQUES D'INCLUSION COMME GARANTIE DE L'AFFIRMATION DE DROITS

1. **L'exclusion sociale se manifeste sur les territoires.** Dans les centres historiques dégradés et dans les périphéries des grandes villes, surtout dans leur extension métropolitaine ; dans la prolifération de « chabolas », de « favelas » ou de « villas » (bidonvilles). Dans les conditions d'irrégularité de nombreuses personnes migrantes. Dans le traitement inégal et discriminatoire envers les femmes, les différentes orientations sexuelles ou les groupes ethnoculturels minoritaires. Dans l'absence de politiques d'égalité de chances pour le collectif de jeunes en situation de risque social. Dans le manque d'attention à l'enfance et aux personnes âgées. Dans l'inadaptation des espaces et des services publics par rapport aux personnes handicapées. Dans le manque d'accès au transport public, spécialement celui qui concerne les personnes en situation de désavantage social et économique.
2. Par conséquent, du point de vue de sa conception et des critères de gestion, **les politiques d'inclusion doivent garantir l'accès universel aux services de base et la sauvegarde des droits du citoyen** ; elles doivent s'orienter vers la transformation de la réalité sociale comme le dictent les valeurs d'équité, de solidarité et de respect des différences ; et, finalement, elles doivent s'engager dans le futur du monde en promotionnant le développement durable et en contribuant à la lutte contre le changement climatique.
3. **Les politiques d'inclusion visent à satisfaire les besoins matériels qui permettent de mener une vie digne, les besoins qui ont à voir avec le lien social.** Il faut y ajouter la diversité sociale et le droit à la différence, avec la promotion de relations égalitaires qui réduisent les injustices économiques, sociales et culturelles. Les politiques d'inclusion sociale doivent, en particulier, garantir la réduction de la pauvreté et créer de l'emploi et un revenu ; elles doivent promouvoir la santé, l'autonomie personnelle, l'attention à la dépendance et le soutien aux familles ; elles doivent démocratiser l'accès à la culture, à l'information et à la formation permanente ; elles doivent développer un modèle urbain basé sur les relations de proximité et une mobilité accessible et durable par le biais de transports publics de qualité ; finalement, elles doivent impulser la démocratie et une citoyenneté critique, participative et coresponsable.
4. L'exclusion se manifeste aussi dans la ségrégation spatiale de la population et la privatisation de l'espace public. C'est pour cela que **les politiques inclusives doivent avoir pour objectif une politique urbanistique intégrante et respectueuse de la diversité sociale** qui évite la création de concentrations segmentées de la population pour des raisons d'origine ethnoculturelle ou sociale. Il est nécessaire de combattre la ségrégation spatiale par le biais d'actions telles que : la réhabilitation complète des quartiers ; la dotation d'espaces et d'équipements publics de qualité dans les zones urbaines les plus défavorisées ; la promotion d'un usage diversifié du sol ; l'encouragement du mélange social en matière de logement afin que des personnes d'origines et de niveaux socio-économiques divers convergent sur un même territoire ; l'élimination de barrières architecturales qui peuvent isoler certains quartiers et, finalement, tenir compte de la variable de sexe dans la configuration urbanistique.

5. Sur ce thème, les régions métropolitaines méritent une mention spéciale car elles constituent des ensembles urbains, sociaux et économiques décisifs dans les conditions actuelles de mondialisation. Pour cette raison, il est nécessaire que les organismes d'une même zone métropolitaine s'entendent sur des politiques et des services qui permettront une plus grande efficacité des politiques menées. Du point de vue métropolitain, l'attention aux personnes doit être prioritaire (en termes de santé, d'éducation, de services sociaux, de logement et de promotion d'une occupation de qualité), et notamment leur mobilité. D'autre part, et en tant qu'enclaves économiques mondiales, il est nécessaire de planifier et de développer des infrastructures qui permettent aux métropoles de communiquer avec le monde.
6. **Dans la mesure du possible, les gouvernements locaux doivent prévenir les problèmes sociaux.** Cela implique, d'une part, d'aborder d'un point de vue structurel l'ensemble des facteurs qui créent des situations ou des risques d'exclusion et, d'autre part, de fonder l'action locale sur la base d'un diagnostic préalable des besoins. Dans ce but, il faut créer des instruments capables d'évaluer l'impact des politiques, comme les observatoires sociaux. D'autre part, la durabilité politique et financière doit être un critère fondamental pour l'orientation des politiques d'inclusion, ainsi que la formation continue dans tous les secteurs concernés par l'action. Finalement, ces politiques doivent se structurer à travers des programmes intégraux de ville travaillant à l'inclusion des groupes en situation de risque social.
7. Étant donné les différentes compétences politiques entre divers niveaux de gouvernement (local, métropolitain, régional, national et transnational) il est nécessaire d'établir une articulation à plusieurs niveaux qui assure un embriement harmonieux de la politique locale d'inclusion avec les politiques supra- locales.
8. Ceci s'avère particulièrement important car, en général, le domaine local ne dispose pas des marges de manœuvre essentielles aux politiques d'inclusion telles que, entre autres, la politique d'occupation des sols, de logement ou de mobilité urbaine. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de réclamer un plus grand engagement des pouvoirs de l'Etat dans les compétences-clés pour l'inclusion sociale, et une plus grande décentralisation de ressources afin que les gouvernements locaux puissent soutenir de telles politiques. L'efficacité des politiques d'inclusion dépend dans une large mesure du niveau de décentralisation des compétences et des ressources existantes.